

SOMMAIRE

I - LES GRANDES ORIENTATIONS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT	2
II – LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE ET LES OPERATIONS RETENUES.....	5
III – CONCLUSION.....	7

I - LES GRANDES ORIENTATIONS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE souhaite exploiter sa situation de petite ville au carrefour d'axes importants et stratégiques, c'est-à-dire :

- conforter son développement économique, en préservant son taux d'emplois et en répondant positivement, et dans les meilleurs délais, à toute demande d'implantation d'activités nouvelles sur son territoire,
- assurer un développement démographique en conservant sa population et en permettant l'accueil de nouveaux habitants,
- tout en préservant son environnement naturel qui fait l'attrait de la commune.

Ainsi, pour s'assurer un développement urbain tout en préservant un cadre de vie de qualité, SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE devra mener un certain nombre d'actions énoncées comme suit.

1 – LES MESURES DE NATURE A PRESERVER LE CENTRE-VILLE

Pour que la ville se développe durablement, il est nécessaire d'intervenir sur son centre et ses faubourgs. Dégradés, il est nécessaire, aujourd'hui, de les mettre en valeur pour leur donner une nouvelle vitalité.

- Ainsi, dans le cadre d'une étude de mise en valeur du centre-ville, des principes d'aménagement ont été développés pour améliorer la lecture et le fonctionnement du centre-ville, tout en intégrant les besoins des personnes à mobilité réduite (mise en valeur des espaces publics, aménagement des diverses voies de desserte du centre, plan de circulation...). Les travaux sont prévus pour l'automne 2002.

Hors du centre-ville, dont les limites sont marquées par une ceinture de boulevards doublée à l'Est de cours (promenade plantée), les faubourgs se sont développés le long des principales voies d'accès au centre-ville. Leur développement manque de structure à la différence du centre-ville qui s'affirme dans la ville.

Des liaisons transversales sont donc à prévoir afin de ne pas isoler les différents quartiers situés au-delà de la ceinture du centre-ville. Par exemple, il serait souhaitable d'élargir la passerelle existante sur la Sioule pour permettre une liaison routière entre les quartiers Ouest et les quartiers Est. Un emplacement réservé est prévu à cet effet sur le plan de zonage du P.L.U.

- Une autre volonté est, entre autre, de réinvestir le centre-ville en favorisant la réhabilitation et la remise sur le marché du parc immobilier locatif vacant de manière à le refaire vivre.

Les zones urbanisées nouvelles devront occuper des terrains libres proches du bourg et techniquement équipables.

Pour préserver l'authenticité et l'identité du bourg de Saint-Pourçain-sur-Sioule, un certain nombre de recommandations architecturales et paysagères sont à mettre en place. Celles-ci seront intégrées dans le cadre de l'étude de Z.P.P.A.U.P. (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) en cours d'élaboration.

La ville a déjà mené des actions de mise en valeur de façades dans le cadre d'une O.P.A.H. (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat). Cette opération est à poursuivre.

2 – LES ACTIONS ET OPERATIONS RELATIVES A LA RESTRUCTURATION OU A LA REHABILITATION DE SECTEURS OU D'IMMEUBLES

Restructuration de secteurs :

La commune souhaite étendre la zone d'activités intercommunale de la « Jalfrette ». Cette zone actuelle constitue un quartier dans la ville et participe à son image. Toutefois, mis à part les deux bâtiments « Louis Vuitton », l'image que diffuse la zone d'activités est assez confuse, sans identité et sans lien avec le reste de la ville. On assiste donc à une absence de logique globale de développement, un traitement minimal des espaces publics, voire même inexistant, une absence de liaison avec le territoire environnant, un manque de communication,... Autant de constats qui pèsent sur l'image même de la zone que la commune souhaite développer.

Ainsi, une réflexion est à mener afin d'avoir une gestion foncière cohérente de ce secteur, définir les mesures nécessaires à la valorisation du secteur, à la bonne intégration des constructions existantes et futures pour que le concept de développement économique préserve la sensibilité et la qualité du site, envisage une qualité architecturale des constructions et prenne en compte les contraintes de nuisances et de sécurité.

Ainsi, un schéma d'aménagement propose :

- de sécuriser les accès,
- de valoriser les entrées de ville et la zone elle-même.

Réhabilitation de bâtiments :

Pour l'image du centre-ville, un certain nombre de bâtiments mériterait d'être réhabilité pour recevoir du logement et ainsi remédier à la multiplication des logements vacants sur la commune de Saint-Pourçain.

Des moyens existent pour inciter les particuliers à réaliser des travaux, notamment des aides financières diverses sous la forme de subventions et de prêts relatifs aux travaux d'amélioration du confort ou de restauration.

L'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) figure parmi celles-ci et permet d'apporter une réponse financière et technique aux difficultés rencontrées par les propriétaires pour la réhabilitation de leur logement, de lutter contre l'insalubrité, de mettre en valeur l'architecture locale, d'assurer le maintien sur place d'occupants et de préserver une animation dans le centre.

Réhabilitation de la station d'épuration :

La station d'épuration de Saint-Pourçain-sur-Sioule ne répond plus aux besoins de l'urbanisation actuelle et envisagée. Une réhabilitation s'impose.

Restructuration du lycée :

Pour maintenir dans l'aire géographique de Saint-Pourçain-sur-Sioule l'établissement scolaire existant, ce dernier devra être restructuré. C'est une volonté communale et intercommunale.

3 – LES CARACTERISTIQUES DES VOIES ET ESPACES PUBLICS A CONSERVER, MODIFIER OU CREER

Les nouvelles voies de dessertes des zones à urbaniser

Ces voies seront issues de la voirie existante et aménagées de façon à lier les différents secteurs de la ville.

Améliorer les entrées de bourg ainsi que sa traversée:

L'aspect des entrées n'incite pas l'automobiliste à ralentir alors qu'il est en ville, notamment sur la RN 9.

Une réflexion sur l'aménagement de la RN 9 est à prévoir ainsi que sur ses traversées, souvent difficiles, compte tenu de la circulation.

La RN 9 en centre-ville doit être aménagée en véritable voie urbaine.

Saint-Pourçain-sur-Sioule a la chance exceptionnelle d'avoir su conserver des cours (une ceinture verte) qui constituent encore aujourd'hui un espace apprécié et essentiel pour préserver une qualité de vie dans la ville.

Ces cours longent la RN 9 et constituent une vitrine pour la ville qu'il faut exploiter et aménager.

4 – LES ACTIONS ET OPERATIONS D'AMENAGEMENT DE NATURE A ASSURER LA SAUVEGARDE DE LA DIVERSITE COMMERCIALE

La ville de Saint-Pourçain est une zone d'influence qu'il faut dynamiser et développer.

Pour augmenter l'attractivité du commerce du centre-ville, un programme d'actions collectives a été mis en place (voir le programme d'actions pour le commerce et l'artisanat du pays de Saint-Pourçain-sur-Sioule)

Pour cela, des orientations, dans le cadre de l'étude de mise en valeur du centre-ville, ont été données (mise en valeur des commerces (rénovation de façades) et amélioration de leur accessibilité, mise en œuvre d'une politique d'animation et de promotion du commerce, requalifier les rues marchandes en favorisant les déplacements piétons,...).

5 – LES MESURES DE NATURE A ASSURER LA PRESERVATION DES PAYSAGES

Préserver l'aspect agricole de la commune :

L'urbanisation n'a encore pas trop empiété sur les espaces agricoles. Ainsi, les extensions futures de la zone urbaine seront à contrôler afin de préserver un cadre de vie naturel de forêts et de prairies assurant la permanence de l'activité agricole périphérique.

Aménager les abords des cours d'eau

La présence de la Sioule au sein même de la ville est à exploiter. Cependant, ses abords ne sont pas toujours bien entretenus. Un aménagement des berges permettrait de mettre en valeur la rivière et ses abords tout en donnant une identité au bourg.

La zone inondable le permet puisque, désormais, les secteurs inondables ne seront plus constructibles.

II – LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE ET LES OPERATIONS RETENUES

Le zonage du plan Local d'Urbanisme répond à certaines des exigences énoncées ci-avant. Pour les autres, il s'agit de définir une politique d'aménagement de la commune et d'examiner les conditions de réalisation durant les cinq à dix années à venir.

Ainsi, il serait souhaitable d'envisager l'aménagement du centre-ville. Ces actions ponctuelles présentent plusieurs intérêts :

- **Renforcer la fonction résidentielle du centre-ville**, l'amélioration des espaces publics pouvant inciter aux restaurations privées aussi bien en restauration, rénovation qu'en construction neuve. Elles sont l'occasion de réinsérer et de réunir les différents quartiers.

- Conforter les fonctions de commerce

Les usagers devront pouvoir se réapproprier les différentes voies du centre-ville et devront accéder plus facilement et de façon plus sereine aux commerces, services et équipements du centre.

- **Développer et sauvegarder les facteurs attractifs du centre-ville**, notamment le patrimoine architectural et les espaces publics qui, une fois mis en valeur (réhabilités, aménagés, valorisés), amélioreraient la qualité de la vie et, par-là, l'image de toute la commune.

- **Sécuriser la ville** dans sa traversée tout en répondant aux exigences de l'article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme.

1 – Les actions ressenties comme nécessaires dans un proche avenir et les lieux pressentis pour des interventions :

Il faudra donc veiller à ce que ces opérations s'échelonnent dans le temps et qu'elles ne viennent pas à se superposer.

- L'aménagement du centre-ville : il est prévu d'aménager la Place Georges Clémenceau pour qu'elle constitue un point d'appel vers le centre-ville, d'aménager la place du Monument aux Morts et l'assise de l'Eglise, la place de la Mairie, le cours des Echevins, les rues Paul Bert, Victor Hugo et George V, les places Carnot, Joffre et du 18 Juin, les anciennes Portes de la Ville (rues Paul Bert, de la République et de Belfort) ;
- La volonté d'accueillir de nouvelles activités : une extension de la zone d'activités des Jalfrettes est prévue ;
- La réhabilitation de la station d'épuration : sur le site même de station d'épuration actuelle, une extension est prévue ;
- La restructuration du lycée ;
- L'aménagement des entrées de ville.

2 – Les possibilités opérationnelles :

Le centre-ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule présente une qualité qui mérite des solutions globales et une politique d'aménagement à moyen terme, mettant en œuvre l'ensemble des financements relatifs à la mise en valeur des espaces publics, l'amélioration de la traversée et l'amélioration de l'habitat.

La mise en œuvre d'une telle entreprise s'envisage de deux manières :

- Les opérations conduites par la collectivité :

Pour la réalisation d'aménagements publics (réseaux, voirie,...) ou la création d'équipements, des aides pourront être apportées par l'Etat et la Région.

- Les opérations effectuées sur l'initiative des particuliers :

Les particuliers pourront être incités à réaliser des travaux grâce aux aides financières diverses sous la forme de subventions et de prêts relatifs aux travaux d'amélioration du confort ou de restauration.

L'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat), par exemple, permet d'apporter une réponse financière et technique aux difficultés rencontrées par les propriétaires pour la réhabilitation de leur logement.

III – CONCLUSION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ainsi que le P.L.U. lui-même ont été réalisés pour s'inscrire dans un objectif intercommunal.